

Décision du Président n°2025.74

M57 Fongibilité des crédits

Décision budgétaire modificative portant virement de chapitre à chapitre

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

Vu la délibération n°2023/61 : Portant sur l'Adoption du référentiel budgétaire et financier M57 au 01/01/2024 ;

VU la délibération n°2024/12 : Portant sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier ;

VU la délibération n°2024/06 : Portant sur le vote du BP 2024, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de neutraliser un transfert effectué précédemment,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin d'abonder l'opération ZH CANOHES

DECIDE

 Article 1<sup>er</sup>: d'autoriser le transfert de crédits suivants :

66136	SM LA TET - BASSIN VERSANT	VI n°1 2025
Code INSEE	BUDGET SM LA TET BASSIN VERSANT	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

## TRAVAUX DE REMBLAIS LA PRADE CANOHES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-150002-731 : ZH THUIR	9 058.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-150003-731 : ZH BOURDIGOU	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-150001-731 : ZH CANOHES	0.00 €	12 058.40 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Article 2** : Il sera rendu compte de ce virement de crédit à la première réunion du Comité syndical qui suit cette décision.

**Article 3** : Monsieur le Président est chargé de tous les actes découlant de la présente décision.

**Article 4** : Monsieur le Directeur du Syndicat de la Têt est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Perpignan, le 16.12.2025

Le Président,

Pierre PARRAT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

66136 Code INSEE	SM LA TET - BASSIN VERSANT BUDGET SM LA TET BASSIN VERSANT	VI n°1 2025
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

**TRAVAUX DE REMBLAIS LA PRADE CANOHES**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-150002-731 : ZH THUIR	9 058.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-150003-731 : ZH BOURDIGOU	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-150001-731 : ZH CANOHES	0.00 €	12 058.40 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>12 058.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

